

Tous mineurs !

Salles d'exposition n°7 et 13

CORRIGÉ

A la mine travaillent des hommes, mais aussi des femmes et des enfants et ce depuis le XVIII^{ème} siècle. Chacun occupe un poste bien précis et bien défini, en fonction de ses capacités. Mais tous sont mineurs !
Parcourez les expositions, soyez observateur et répondez aux questions.

a. Les enfants, dès le plus jeune âge

Rendez-vous dans l'exposition *Les trois âges de la mine*, salle n°7.

- En quoi consistait le travail des enfants? Appuyez-vous sur les images à votre disposition.

→ Déplacer les wagonnets

- Pour quelles raisons les enfants travaillaient-ils au fond ? Formulez 3 hypothèses différentes.

→ Disposer d'une main-d'œuvre bon marché

→ Les plus jeunes sont plus malléables et on peut les accoutumer à des conditions de travail difficiles

→ Faciliter la formation professionnelle sur le tas avec le père

→ Ils apportent un salaire supplémentaire à la famille.

Les jeunes garçons se familiarisent avec le monde de la mine (pénombre, danger). Ils découvrent les postures, les gestes à réaliser, autant d'éléments qu'ils devront reproduire quand leur âge et leur physique leur permettront de devenir des ouvriers à la veine.

Il faut attendre la nationalisation (1946) pour que les HBNPC (Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais) mettent en place une véritable formation professionnelle. Elles créent des centres de formation. Entre 14 et 18 ans, les jeunes apprennent par alternance (une semaine au fond avec des mineurs expérimentés / une semaine en cours d'instruction générale et de technique minière).

La formation est validée par le CAP de mineur.

- Repérez sur la frise le panneau présentant Alexandrine Boisseau. Quel âge avait-elle quand elle est décédée dans les mines d'Anzin en 1783?

→ 7 ans

Ce n'est qu'à partir de 1813 que l'Etat prend des mesures de protection des enfants :

- le 3 janvier 1813 : interdiction au fond des enfants de moins de 10 ans

- en 1874 : interdiction au fond des enfants de moins de 12 ans

- en 1892 : interdiction au fond des enfants de 13 ans révolus, sauf pour les enfants qui ont le certificat d'étude

- le 14 juin 1946 : un décret interdit le travail des enfants de moins de 14 ans.

b. Un ou des métiers

- Après avoir lu la lettre d'Antoine Delfosse datée de 1823, retrouvez les différents emplois qu'il a occupés. Dites en quoi ils consistent.

- Hercheur : il transporte le charbon dans les galeries du fond
- Mineur : il abat le charbon
- Coupeur de mur : il prépare les chantiers
- Broncheur : il creuse les galeries de roulage
- Machineur de rotation : il conduit une machine à vapeur
- Ouvrier à la veine : il abat le charbon
- Garde des mines : il surveille le carreau de la fosse

- Dans le tableau ci-dessous, classez ces postes. Sont-ils effectués au fond ou au jour, c'est-à-dire dans les galeries ou à la surface?



FOND	JOUR
Hercheur	Machineur de rotation
Ouvrier à la veine	Garde des mines
Mineur	
Coupeur de mur	
Broncheur	

c. Des femmes à la mine.

Rendez-vous en lampisterie, salle 13.

- Dès le XVIII^{ème} siècle, la mine emploie des femmes. Mais en 1874, leur travail au fond est interdit. Quels sont les deux métiers exercés désormais par les femmes ? En quoi consistent-ils ?

- Les cafus sont affectées au triage et au chargement du charbon.
- Les lampistes sont affectées au nettoyage et à la distribution des lampes.

- Au milieu du XX^{ème} siècle, les femmes vont progressivement disparaître de la lampisterie. En observant l'évolution des lampes et les textes, dites pourquoi.

- Les mineurs utilisent désormais la lampe au chapeau qui demande moins d'entretien. La lampisterie est alors en libre service.

Les mineurs apparaissent souvent comme l'avant-garde de la classe ouvrière. Mais la mine est surtout un véritable laboratoire social : les conditions de travail et les droits de l'individu sont au cœur des débats du XIX^{ème} siècle.